



Investissement personnel pris en compte ?

Par **garou**, le **16/12/2013** à **17:06**

Bonjour,

Mon épouse et moi avons acheté une maison en très mauvais état il y a 10 ans. Nous allons divorcer.

Sur ces dix ans j'ai consacré environ 30 weeks ends/an à raison de 10 heures de travail par jour, soit 6000 heures à restaurer seul cette maison, sans l'aide de mon épouse. J'ai tout refait de A à Z (électricité, chauffage, isolation, enduits ...) et installé 2 chambres et une salle de bain supplémentaires ainsi qu'un grand bureau dans l'ancien garage.

Cette maison achetée 145000 E à l'époque en vaut 2 ou 3 fois plus aujourd'hui grâce à mon travail. Sans mes efforts elle serait en ruine et ne vaudrait plus rien.

Ce travail et cet investissement personnel peuvent ils être pris en compte lors du divorce ?

Par **domat**, le **16/12/2013** à **17:28**

bjr

vous récupérez cet investissement lors de la revente de ce bien grâce à la plus value apportée par vos travaux.

plus value qui a profité à la communauté et qui sera répartie entre les 2 époux.

c'est le principe du régime matrimonial communautaire.

cdt

Par **garou**, le **16/12/2013** à **18:38**

Merci pour votre réponse ...

Par ailleurs mes parents m'ont donné par deux fois des sommes d'argent (donation partage entre mes frères et moi):

-la première fois un peu avant le mariage (30000 E). Cette somme a servi à financer l'achat de la maison.

- la deuxième fois il y a un an (30000 E) dont j'ai donné la moitié à mon épouse.

Pourrais je récupérer la moitié de cette somme (2x15000 E) ?